COMMUNE DE
MERSCH

AVIS AU PUBLIC – URBANISME

Concerne : Lotissement de terrains situés dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant ».

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article article 29 (1) paragraphes 4 et 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le conseil communal, en sa séance du 9 novembre 2026, a approuvé la demande de lotissement présentée le 21 octobre 2026 par l'Administration communale de Mersch relative au lotissement des parcelles sises à Mersch, 11 et 11A Rue de la Gare et au lieu-dit « Rue Adolphe Bouvart », inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 1933/6622, 1933/6399 et 1933/7061 en un (1) lot en vue de leur affectation à la construction.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les dossiers resteront déposés à l'inspection des intéressées pendant dix (10) jours, du 17 novembre au 27 novembre 2026 inclus, dans les bureaux du service technique communal dans l'annexe du château (mairie) de Mersch.

Mersch, le 17 novembre 2026

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,

le Secrétaire

le Bourgmestre